



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION
DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Communiqué de presse

Paris, le 24 juin 2009

LES PESTICIDES AUX ANTILLES

Lors de sa réunion du 23 juin 2009 présidée par **M. Claude Birraux, député (UMP, Haute Savoie)**, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a entendu les conclusions de l'étude présentée par **M. Jean-Yves Le Déaut, député (PS, Meurthe-et-Moselle)** et **Mme Catherine Procaccia, sénateur (UMP, Val-de-Marne)**.

Après avoir relevé que le problème posé par l'emploi de la chlordécone, pesticide appelé à demeurer parfois plusieurs siècles dans les sols, n'était pas propre aux Antilles mais pouvait poser un problème environnemental dans de nombreux pays, les rapporteurs ont analysé le volet scientifique du « plan chlordécone ».

Sur ce point, ils ont fait des propositions en vue de la poursuite de ce plan au-delà de 2010, de la réalisation de la cartographie détaillée de la pollution, du renforcement des recherches portant sur les milieux marins et sur l'activation des expérimentations de phytoremédiation des milieux contaminés par la chlordécone.

Abordant l'exposition des Antillais aux pesticides, ils ont estimé qu'hors le cas de la chlordécone, elle semblait analogue ou inférieure à celle des métropolitains.

Enfin, ils ont évoqué l'adaptation de l'agriculture tropicale antillaise au plan « Eco-phyto 2018 » qui vise à réduire de 50 % l'usage des pesticides en 10 ans, ceci sous réserve de la publication des résultats dont l'AFSSA a été chargée et qui seront publiés en 2010.

A cet égard, ils ont noté que les caractéristiques du climat antillais rendaient la lutte contre les ravageurs plus difficile – et donc impliquaient des adaptations à la réglementation européenne, ceci sans renoncer aux exigences de la protection sanitaire. Ils ont, aussi, souhaité que des encouragements plus importants soient apportés au plan « banane durable », faute de quoi ce secteur, qui emploie 15 000 personnes, pourrait être menacé à terme.

Pour tout renseignement, contacter :

M. Philippe Dally : 01 42 34 27 73
ou Mme Karine Rahuel : 01 42 34 27 73